

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 673.948

Briquet de table perfectionné.

M. JANVIER QUERCIA résidant en France (Seine).

Demandé le 24 avril 1929, à 14^h 10^m, à Paris.

Délivré le 14 octobre 1929. — Publié le 21 janvier 1930.

L'invention a trait aux briquets à essence automatiques de grand modèle c'est-à-dire à usage domestique, et plus particulièrement à ceux de ces briquets dits « briquets de table », dans lesquels tous les organes d'allumage sont supportés extérieurement au réservoir et comprennent un couvercle dont le déclenchement provoque l'allumage.

5 Suivant l'invention un premier perfectionnement apporté à ces briquets consiste à monter les organes d'allumage sur une plate-forme amovible vissée en bout d'une colonne centrale entourant la mèche et solidaire du réservoir qu'elle surplombe.

15 Un deuxième perfectionnement consiste à prévoir sur cette colonne un écrou mobile dont la surface latérale convenablement conformée; bloque ou débloque suivant sa position sur la colonne, le loquet du couvercle. Après usage du briquet on peut ainsi verrouiller le couvercle et empêcher son ouverture inopinée.

20 Un troisième perfectionnement consiste à monter la pierre dans un tube fixé sur la plate-forme précitée et présentant une ouverture qui permet l'introduction et l'extraction de ladite pierre sans avoir à démonter le briquet, en dévissant simplement partiellement, un capuchon de réglage dont est pourvu ledit tube.

30 Le dessin annexé montre à titre d'exem-

ple un mode de réalisation d'un briquet de table perfectionné conformément à la présente invention. 35

La fig. 1 de ce dessin en est la vue en élévation briquet fermé.

La fig. 2 la vue du briquet ouvert.

La fig. 3 montre la disposition du tube support de pierre pour le chargement. 40

Ainsi qu'on le voit sur ce dessin le briquet comporte un réservoir 1, par exemple cylindrique et de capacité relativement grande, pourvu d'un fond vissé 2, et supportant une colonne centrale 3 fixée sur lui 45 de toute manière appropriée.

Cette colonne dans laquelle est disposée la mèche 4, se termine par une partie filetée 3^a sur laquelle sont vissés l'un au-dessus de l'autre un écrou 5 et une plate-forme 6. 50 Celle-ci présente une chape 7 portant un axe 8 qui est l'axe de la molette 9 et sur lequel s'articule le couvercle 10 qui est combiné avec la molette et avec un ressort 11 de manière à provoquer, à la manière connue, l'allumage automatique de la mèche, lorsqu'il est libéré de la retenue qu'exerce sur lui un loquet à crochet 12 articulé en 13. 55

Ce loquet porte un ressort plat 14 attaché à sa partie inférieure par exemple et qui s'appuie constamment sur la surface latérale de l'écrou 5, laquelle est de forme conique de manière à permettre un dépla-

60

Prix du fascicule : 5 francs.

cement plus ou moins grand du loquet, selon que ledit écrou est plus ou moins éloigné de la plate-forme. De cette façon lorsque l'écrou 5 est manœuvré de manière à s'élever sur la colonne il vient bloquer efficacement le loquet 12 et empêche ainsi l'ouverture inopinée du briquet, le déplacement alors possible du crochet n'étant pas assez grand pour permettre le dégagement du couvercle.

Pour faire usage du briquet il suffit au contraire de visser l'écrou 5 vers le bas. A ce sujet pour éviter les tâtonnements il sera avantageux de prévoir une longueur de filetage déterminée de manière que lorsque l'écrou est vissé à fond le fonctionnement soit possible.

Il va sans dire que dans l'exemple ci-dessus, la lame-ressort 14 pourrait être disposée en sens inverse, l'écrou jouerait le même rôle.

D'autre part la pierre 15 est ici disposée dans un tube 16 bloqué de toute manière appropriée dans la plate-forme, au-dessous de laquelle il s'étend.

Ce tube qui est fileté pour recevoir un capuchon 17 permettant le réglage de la pression d'application de la pierre sur la molette par l'intermédiaire d'un ressort 18, présente, au-dessous de la plate-forme, une fenêtre 19 de longueur déterminée, un peu supérieure à la longueur normale de la pierre. On peut ainsi, sans démonter le briquet, en dévissant seulement partiellement le capuchon 17 jusqu'à ce que le ressort

n'obstrue plus la fenêtre 19 (fig. 3), sortir la pierre usagée et introduire une pierre neuve.

On conçoit que l'invention ne saurait être limitée au mode de réalisation qui en a été donné et qu'elle en englobe au contraire toutes les variantes résultant des pratiques de construction habituelles, certains dispositifs pouvant être remplacés par d'autres équivalents.

RÉSUMÉ.

Briquet de table perfectionné caractérisé par les points suivants :

1° Une plate-forme supportant tous les organes d'allumage, fixée de manière amovible au sommet d'une colonne centrale porte-mèche.

2° Dans un mode de réalisation avec couvercle-allumeur automatique maintenu au repos par un loquet articulé, l'emploi d'un écrou vissé sur la colonne, conformé de manière à permettre selon sa position des déplacements variables du loquet et ainsi son fonctionnement ou son blocage.

3° Un tube support de pierre avec ressort et capuchon vissé pour le réglage, ledit tube présentant une fenêtre de longueur déterminée qui permet le chargement de la pierre sans démonter le briquet ni enlever le capuchon.

JANVIER QUERCIA.

Par procuration :
P. DEGROOTH.

